

1. 1.2.1 La **présente demande de soumissions de Services partagés Canada (SPC) vise à l'attribution d'un contrat de 2 ans, plus 4 options irrévocables d'un an permettant au Canada de prolonger la durée du contrat.** Nous demandons que le contrat soit d'une durée de 2 ans, plus 3 périodes optionnelles irrévocables d'un an qui permettront au Canada de prolonger la durée du contrat.

Réponse : Nous gardons 2 +4, je ne vois pas de justification à la modification.

2. 1.2.1 **Cette demande de soumissions n'empêche nullement l'utilisation par le Canada d'une autre méthode d'approvisionnement pour n'importe quelle entité du gouvernement du Canada présentant des besoins.** Veuillez fournir plus de renseignements à propos de cette déclaration.

Réponse : SPC se réserve le droit d'utiliser Postes Canada, Purolator, FedEx ou une autre société de messagerie à tout moment si besoin. Cela concerne également les « services supplémentaires » pour les services de camionnage de l'article 7.4.2.1 point n° 7. Bien que l'on pourrait demander à la société de courrier de déplacer des boîtes et des chaises, SPC se réserve le droit d'utiliser de plus grandes compagnies de déménagement, selon les besoins.

3. M10 : **Le soumissionnaire doit démontrer que le surveillant ressource proposé a une accréditation de sécurité de niveau « secret » valide délivré par la DSIC de TPSGC au moment de la présentation des soumissions.** Pour des raisons de sécurité, veuillez ne pas publier les renseignements suivants : en tant que société d'État, Postes Canada a le pouvoir de faire sa propre certification d'accréditation de sécurité de niveau Secret en conformité avec le processus de la DSIC de TPSGC, cependant l'accréditation n'est pas directement émise par TPSGC. Notre processus d'attribution des niveaux de sécurité a été approuvé par nos clients existants, y compris les organismes de sécurité publique. Pour cette raison, je demande une modification à l'exigence suivante : **le soumissionnaire doit démontrer que le surveillant ressource proposé a une accréditation de sécurité de niveau Secret valide délivré par la DSIC de TPSGC, ou son équivalent, au moment de la présentation des soumissions.**

Réponse : La modification demandée est acceptée. Le soumissionnaire doit démontrer que le surveillant ressource proposé a une accréditation de sécurité de niveau « secret » valide délivré par la DSIC de TPSGC, ou son équivalent, au moment de la présentation des soumissions.

4. M11 : **Le surveillant ressource parle couramment les deux langues officielles :** nous demandons que la formulation soit modifiée pour : **Les services doivent être disponibles dans les deux langues officielles.** Annexe A, Énoncé des travaux 3. L'énoncé 3.5 stipule qu'un « surveillant ou un surveillant adjoint bilingue comme responsable du site. Ce dernier sera chargé d'assurer la liaison avec le responsable technique/du projet de SPC hors site (RTPSHS) et d'assurer la prestation de ces services ». Nous estimons que la capacité de communiquer avec nos clients dans les deux langues officielles est suffisante.

Réponse : refusé. Garder un surveillant bilingue.

5. 7.4.1 **L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET, ainsi qu'une cote de protection et de production des documents approuvées au niveau SECRET, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).** Nous demandons que cette exigence soit supprimée, les éléments entrant dans l'installation auront préalablement transité par des installations n'étant pas sécurisées, il n'y a donc aucun avantage à ce que cette installation soit désignée de niveau Secrète.

Réponse : Nous allons maintenir l'exigence en matière de sécurité telle qu'il était initialement prévu dans la DP.

6. Annexe A 3.12 – **Veiller à ce que des employés bilingues fournissent les services visés par le contrat dans les deux langues officielles (le français et l'anglais). Il incombe à l'entrepreneur d'évaluer les capacités linguistiques de ses employés.** Veuillez confirmer que cela signifie que tous les membres du personnel affiliés à ces services sont bilingues.

Réponse : tous les services doivent être disponibles dans les deux langues. Si nous avons un problème de facturation, nous avons besoin de savoir que SPC peut discuter et résoudre le problème dans la langue du choix de SPC. Même chose pour la livraison, etc. Tous les services.

7. Annexe A 4.1 Estimations des volumes – est-ce que cela comprend les éléments entrants et sortants?

Réponse : les éléments entrants et sortants. Des lieux de SPC et ceux de réception de la poste centrale du Canada.

8. L'article 6.1 page 28, 7^e point, mentionne « **une livraison et un ramassage en temps utile d'éléments urgents provenant de l'Administration centrale de SPC sans compromettre le service régulier** ». Peut-on obtenir des précisions à savoir si ce service doit être inclus dans les « Services de livraison régulière » à l'annexe B, ou si cela doit être inclus dans les « Services spéciaux supplémentaires de livraison » à l'annexe B. Veuillez confirmer le volume hebdomadaire/mensuel/annuel.

Réponse : à inclure dans les services supplémentaires, le volume est d'environ 5 pièces/semaine. Le temps de réponse devrait être le même jour, maximum de 24 heures.

9. Article 6.1, page 28, 9^e point : **suivi de l'état des livraisons de courrier entrant et sortant en transit;** veuillez fournir des détails sur les renseignements faisant l'objet d'un suivi. Par exemple, date et heure d'arrivée, numéro de suivi et du destinataire, ou existe-t-il d'autres exigences?

Réponse :

DATE	Sortie AM	Entrée AM	Sortie PM	Entrée PM	SORTIE DU COURRIER RÉGULIER DE POSTES CANADA	COURRIER EXPRESS	NUMÉRO DES EMPLACEMENTS ACTUELS	REMARQUES
------	-----------	-----------	-----------	-----------	--	------------------	---------------------------------	-----------

10. Article 6.1, page 28, 9^e point : ***suivi de l'état des livraisons de courrier entrant et sortant en transit***; veuillez fournir des détails sur les renseignements de sortie faisant l'objet d'un suivi.

Réponse :

Voir plus haut

11. Article 7.4.2.1 la remarque figurant sous le 4^e point mentionne un réacheminement du courrier mal acheminé et une confirmation de l'adresse en effectuant une recherche dans SAGE. Veuillez fournir une estimation du volume de ce matériel à ce jour.

Réponse : Le volume est d'environ 30 pièces/jour

12. Article 7.5.1, 1^{er} point : Veuillez confirmer le processus actuellement utilisé pour la réception, l'enregistrement et le traitement du courrier entrant et sortant.

Réponse : Aucune réponse requise. Le soumissionnaire peut développer ses propres processus.

13. Pour les 58 emplacements à être desservi, peut-on obtenir les adresses, une confirmation si le courrier doit être remis à chacune des installations à un seul point de livraison, savoir si ce point de livraison est une personne ou une salle de courrier et si un stationnement est alloué à chaque emplacement ou adresse?

Réponse : Cela varie d'un emplacement à l'autre. Toujours un seul point, jamais une personne précise. Il y a une salle de courrier, lorsque disponible, sinon un panier pour le courrier entrant et sortant. Aucun stationnement disponible à SPC.

14. Le service est limité aux articles livrés par Postes Canada seulement? Qu'en est-il des paquets provenant d'autres transporteurs? Quel est le volume de matériel des autres transporteurs?

Réponse : Postes Canada uniquement. Tous les colis auront une case postale comme adresse de destination.

15. Format – les cases postales sont plutôt petites en ce qui concerne certaines des réponses exigées dans la section Exigences obligatoires pour l'entreprise M1 à M20. Est-il permis de répondre par l'affirmative à l'exigence et de fournir une référence en pièce jointe pour démontrer la preuve de conformité?

Réponse : Oui, la référence doit être claire et facile à trouver dans votre réponse.

16. Y a-t-il une limite au nombre de mots pour chacune de nos réponses à la section des Exigences obligatoires pour l'entreprise?

Réponse : Non

17. 7.6.2 Responsable technique : Avez-vous besoin de notre responsable technique ou cela sera géré par une ressource de Services partagés après l'attribution?

Réponse : Ce responsable technique est le client et les renseignements de contact seront fournis lors de l'attribution du contrat.

18. 7.7.2 Limitation de la limite des dépenses : Ce point sera-t-il traité par le Responsable de contrat après l'attribution de celui-ci?

Réponse : Ce sera traité lors de l'attribution du contrat.